



Réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Chambéry métropole

Avenant n° 5 au marché n° F16054

novembre 2020

**GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES EAUX**

298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 70 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales,

d'une part,

ET

Le titulaire du marché de « réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Chambéry métropole », le groupement SEPIA CONSEILS / UW URBANWATER / PROFIL-IDE / PROGRAMMES URBAINS / TERE0 / PAILLAT CONTI&BORI,
dont le mandataire est la société SEPIA CONSEILS, 53 rue de Turbigo, 75003 PARIS
représentée par M. Yves KOVACS, directeur

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT**ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Fin 2016, Grand Chambéry a attribué le marché F16054 au groupement SEPIA CONSEILS / UW URBANWATER / PROFIL IDE / PROGRAMMES URBAINS / TERE0 / PAILLAT CONTI&BORI, dont le mandataire est SEPIA CONSEILS, pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce marché est composé de trois tranches :

- tranche ferme, organisée en trois volets
 1. la réduction des désordres actuels liés à la gestion des eaux pluviales,
 2. l'accompagnement du développement du territoire,
 3. le service de gestion des eaux pluviales : missions, coûts, transfert de compétence et organisation,
- tranche optionnelle n° 1, études complémentaires par secteur pour l'identification des solutions les plus pertinentes aux problèmes les plus cruciaux,
- tranche optionnelle n° 2, prestation d'assistance pour la réalisation de l'enquête publique pour le zonage des eaux pluviales.

Le montant total initial du marché s'élève à 282 325 € :

- tranche ferme : 267 825 € HT
- tranche optionnelle 1 : 8 000 € HT
- tranche optionnelle 2 : 6 500 € HT

Sans incidence sur le montant du marché, trois avenants ont été nécessaires, pour tenir compte de la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry métropole avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges, de la nécessité d'ajout de prestations (réunions complémentaires, tracé et tirage de plans) et d'une modification de la répartition initiale de certaines prestations du volet 2 « l'accompagnement du développement du territoire » entre les membres du groupement.

Un quatrième avenant a pris en compte l'adaptation de certaines missions du volet 2 de la tranche ferme « accompagnement du développement du territoire » en lien avec le calendrier de mise en œuvre du PLUi HD de Grand Chambéry applicable en février 2020 et la prise de compétence GEPU « gestion des eaux pluviales urbaines » qui ont conduit à un changement de prestataire affecté à ces missions.

Cet avenant n°4 a induit une plus-value sur le montant du marché de 550,47 € HT, soit une augmentation de 0,19 % environ du montant initial du marché.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT 5

1. Plus-value, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un outil de consultation interactif des règles du zonage pluvial

Le zonage étant constitué de plusieurs cartes distinctes, il s'est avéré nécessaire, pour le public comme pour les services de Grand Chambéry, de développer un outil en ligne pour une aide à la consultation des règles du zonage.

Cet outil a été développé par Business Géographique avec la Direction des Services Informatiques de Grand Chambéry. Pour cela, une mission complémentaire d'assistance a été confiée à SEPIA CONSEILS pour la structuration des données, la fourniture de tables de correspondance et la vérification de l'outil produit.

La prestation réalisée par SEPIA CONSEILS s'élève à 4 200 € HT (voir annexe 1).

2. Plus-value, prestations d'ajustement des pièces du zonage pluvial pour le dossier d'enquête publique

A la suite de l'enquête publique réalisée pour le zonage des eaux pluviales, la commission d'enquête a donné un avis défavorable, estimant que les documents produits en support des zonages n'ont pas permis une information suffisante du public.

L'enquête publique doit être relancée, nécessitant de compléter les dossiers supports par des outils et des documents adaptés, et la mise à disposition du public de l'outil de consultation informatique des règles du zonage des eaux pluviales.

SEPIA CONSEILS a effectué cette prestation, pour un montant de 1 750 € HT (voir annexe 2).

3. Moins-value, annulation de la prestation du volet 3 intitulée « évaluer les moyens nécessaires, le transfert des compétences et les coûts »

Cette prestation, à charge de la société PAILLAT CONTI&BORI, ne sera pas réalisée. En effet, la définition de la compétence et la mise en œuvre de la CLECT n'ont pas abouti.

Le montant de cette prestation est de 1 900 € HT.

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT 5

L'avenant n°5 induit une plus-value sur le montant du marché de 4 050,00 € HT, soit une augmentation de 1,43 % environ du montant initial du marché.

Tranche ferme

Montant initial	267 825,00 € HT
Montant après avenant 5	268 375,47 € HT
Plus-value SEPIA CONSEILS	+ 5 950,00 € HT
Moins-value PAILLAT BORI&CONTI	- 1 900,00 € HT

Total marché

Montant initial	282 325,00 € HT
Montant avenant 5	+ 4 050,00 € HT
Nouveau montant du marché	286 375,00 € HT

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à
Le

Pour SEPIA CONSEILS
M. Yves KOVACS

Pour Grand Chambéry
M. Daniel ROCHAIX